

VIE MUNICIPALE

La collecte des feuilles, une démarche citoyenne et éco-responsable

Ramasser les feuilles, c'est l'affaire de tous. Il appartient aux riverains, propriétaires ou locataires, de ramasser les feuilles provenant de leurs arbres sur les trottoirs jusqu'au caniveau et d'entretenir régulièrement les parties devant les portails et les entrées des logements collectifs. L'élagage des branches d'arbres et d'arbustes dépassant sur la voie publique, ainsi que le raclage et le balayage de la neige relèvent de la même obligation comme le stipule l'arrêté pris par la commune et consultable sur le site internet.



Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul...



C'est à vous de le faire pour lui et par civisme envers nous tous

Les crottes de chien : une incivilité qui est avant tout une question d'éducation !

Parmi les incivilités, les crottes de chien sur les trottoirs et sur la zone enherbée qui sert de terrain de sport pour les enfants des écoles sont un véritable fléau.

Se retrancher derrière l'absence de crottinettes pour ne pas ramasser les déjections de son animal n'est pas fondée dans nos petites communes compte tenu du prix d'un tel dispositif qui revient à plus de 700 € TTC pièce.

Il y a suffisamment d'espaces verts sur la commune pour que nos amis les chiens satisfassent leurs besoins ailleurs.

L'absence de décoration pour les fêtes de fin d'année

Quelques Valleriaises et Valleriais s'étonnent que d'année en année il y est de moins en moins d'illuminations installées dans les rues de la commune ; pourquoi !

Les décors lumineux attachés aux poteaux électriques sont désuets, certains doivent être réparés, d'autres éliminés. Le stock disponible ne permet plus une juste répartition des décors dans les rues et un décor lumineux de faible gabarit coûte entre 300 et 500€ TTC

Le grand décor lumineux installé en travers de la rue de la libération et celui installé en travers de la rue de la République nécessitent, pour leur installation, la location d'une nacelle et 6 à 8 bénévoles. La main d'œuvre est fournie par nos sapeurs-pompiers de moins en moins nombreux, faute de volontaires, et une équipe de conseillers municipaux. La location de la nacelle revient à 1100€ en bénéficiant d'une réduction significative notamment pour son transport.

Dans cette période de budget contraint et avec la ferme volonté de limiter au strict minimum les taux d'imposition, le conseil municipal a fait le choix de ne pas investir dans de nouvelles décorations et de n'installer que des cordons lumineux dans les arbres de la rue de la poste, de la montée de l'église, de la place des Condé et sur le mur de la digue en bordure de la chaussée de l'étang.

Le maire et son conseil municipal remercie les sapeurs-pompiers et Bruno GREGOIRE qui a mis gracieusement à disposition le matériel nécessaire à la pose des cordons lumineux.

A-T-ON LE DROIT DE ...

NON

Pesticides : le maire peut-il réglementer leur utilisation dans sa commune ?

Le maire n'est pas compétent pour encadrer l'utilisation des pesticides, par exemple en interdisant leur usage à une certaine distance des parcelles comprenant un usage d'habitation ou professionnel. En effet, s'il revient au maire, responsable de l'ordre public sur le territoire de sa commune, de prendre les mesures de police nécessaires au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique (articles L.2212-2 et L.2212-4 du CGCT), cela ne justifie pas qu'il intervienne, « par l'édition d'une réglementation locale, dans l'exercice d'une police spéciale que le législateur a organisée à l'échelon national et confiée à l'Etat ». Le principe de précaution, « s'il est applicable à toute autorité dans ses domaines d'attributions, ne saurait avoir ni pour objet ni pour effet de permettre à une autorité publique d'excéder son champ de compétence et d'intervenir en dehors de ses domaines d'attributions »

ETAT CIVIL

Naissance : Hugo AFONSO le 23 octobre 2019 – 7 Bapaume

PACS : LEGER Pascal et RIO Georgina le 12 décembre 2019 – 6 rue du Stade

AGENDA



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Début de la campagne : **16 janvier au 15 février 2020**

Recensement effectué par Melle Pauline DUTERTRE – agent communal

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Rendez-vous à la salle des fêtes à 15h00

Inauguration de deux rues

1/ Rue de la Poste devient « Rue Gisèle Guillard »
Bienfaitrice de la commune

2/ Passage piéton derrière la salle des fêtes baptisé
« Passage Annie SERDIN » Maire de 2002 à 2014

16h00 vœux du Maire au Château de Vallery
Remise des prix des illuminations de Noël

16h30 : tour de chant interprété par Williams Yolin, (répertoire de JJ. Golman, F. Pagny et P. Briel)

17h30 : Galette et verre de l'amitié

THEATRE 8 FEVRIER 2020

en soirée à la salle des fêtes

Troupe de Bazoches-sur-le-Betz sur le thème du train

Gati'Raid 21 MARS 2020

Rendez-vous à 14h00 à la salle des fêtes

et dans les Jardins.

Epreuves multisports (trail, VTT, course d'orientation et run and bike + une épreuve surprise)

Utilisation des chemins et des rues du village.

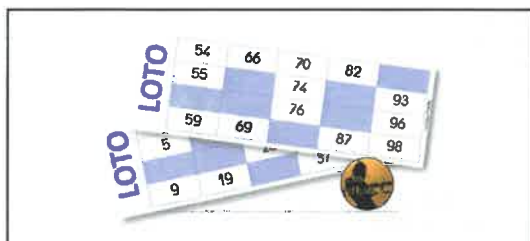
Organisé par l'USPG



LOTO 03 AVRIL 2020

Loto à la salle des fêtes organisé par la Tirelire des Moussaillons.

Bénéfices pour les écoles du SIVOS



JOYEUSES FETES A TOUS



L'AGENCE POSTALE ET LA MAIRIE SONT FERMEES DU 23 AU 30 DECEMBRE 2019

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Nouveaux horaires

MARDI AU SAMEDI
9heures à 12heures

Téléphone : 03.86.97.57.69

Mairie de Vallery : 8 rue de la République -

Téléphone : 03.86.97.51.12

Mail : mairie-vallery@wanadoo.fr

Site : www.mairie-de-vallery.fr

VALLERY

INFORMATIONS MUNICIPALES

2019 - Décembre - N° 9

Chers Vallérisiennes, Vallérisiens,

En ces temps de fêtes de Noël et de fin d'année, j'espère que les désagréments qu'entraînent les grèves ne vous posent pas trop de problèmes.

Cette année, les illuminations sont maigrelettes j'en suis désolé mais nous avons été dans l'impossibilité de réparer les plus anciennes et notre budget ne nous a pas permis d'en racheter d'autres.

En revanche les travaux de réfection des garages de la mairie sont eux, en bonne voie : Après la toiture, le crépi vient d'être terminé.

Il ne nous reste que les peintures des portes et des boiseries à réaliser.

Les feuilles ont été ramassées : merci à notre agent communal !

Je vous rappelle que vous pouvez suivre la vie de notre commune sur notre site internet (www.mairie-de-vallery.fr) et être alerté par l'application Panneau Pocket sur vos smartphones pour avoir les dernières infos et alertes en temps réel.

Et n'oubliez pas : venez nombreux à nos vœux le samedi 11 janvier 2020 à partir de 15h à la salle des fêtes.

Tout d'abord pour honorer deux figures de la commune : Annie Serdin et Gisèle Guillard par l'inauguration de deux nouvelles plaques de rues.

Puis rendez-vous dans la grande salle du château pour un concert et une galette.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et bonne lecture de cette dernière lettre de l'année 2019 !

Jean-Pierre ALLEMAND, Maire de Vallery



HISTOIRE

L'histoire et les couleurs du **drapeau français.**

Cet été fut l'occasion de voir fleurir partout le drapeau tricolore, à l'occasion de l'obtention du titre de champions du monde de football. Mais pourquoi ces couleurs, et quelle fut l'évolution du drapeau français dans le temps ?



par **Cliff Burton**

6 créations · 15 réponses
47 commentaires

■ L'origine du drapeau tricolore

Le drapeau que nous connaissons tous est assez récent et date de la révolution française, amalgame entre la cocarde blanche de Louis XVI et la cocarde révolutionnaire bleu rouge, couleurs de la ville de Paris.

Fin 1790, l'Assemblée constituante ordonne que tous les navires français portent un pavillon à trois bandes verticales, mais le rouge est alors choisi côté hampe, blanc au centre et bleu enfin

En 1794, la convention nationale décide que c'est dorénavant le bleu qui soit côté hampe et inverse donc les couleurs. Il paraît que ce soit le peintre Louis David qui ait choisi l'ordre des couleurs.

Avec le retour de la monarchie en 1814, le drapeau tricolore disparaît pour laisser place au drapeau blanc.

Le drapeau tricolore est alors rétabli en 1830 avec la chute de Charles X lors de la seconde révolution parisienne.

Il est à nouveau menacé lors de la proclamation de la République en 1848, les insurgés voulant un drapeau totalement rouge. C'est Lamartine qui en orateur averti, sauve le drapeau tricolore en déclarant notamment :

«... Le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie [...] En voyant un drapeau rouge, l'Europe ne croira voir que le drapeau d'un parti[...] c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe[...] La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur au besoin pour nos ennemis.»

L'ordre des couleurs change une nouvelle fois le 24 février 1848 en bleu, rouge, blanc, pour être rectifié en bleu, blanc, rouge... 10 jours plus tard !

Depuis le 5 mars 1848, le drapeau tricolore ne changera plus, à part un éclaircissement des couleurs jugées trop sombres.

Sources : Wikipédia, le site de l'Elysée, drapeau-france.com, franceculture.fr



■ LE SAVIEZ-VOUS ?

Le blanc, symbole de la monarchie, entouré du bleu et du rouge signifie que c'est le peuple, et non le roi seul, qui exercera le pouvoir.

■ La signification des couleurs.

Le drapeau français est composé de trois bandes verticales bleue, blanche et rouge, de largeurs et de longueurs égales.

Chronologiquement, le rouge apparut sur les premiers étendards, symbolisant le martyre et le sang versé.

Le bleu vint ensuite, associé à la dynastie des capétiens. Il signifie également une grande spiritualité tel le manteau de la Vierge Marie ou la chape de Saint-Martin.



«E. Delacroix, La liberté guidant le peuple»

EXPOSITION DE PEINTURE

Organisée par le Comité des Fêtes, du 7 au 8 décembre, l'exposition était cette année consacrée à l'art contemporain avec l'association AMALGAME. Merci aux artistes pour leur présence



SPECTACLE DE NOËL

Vendredi 13 décembre, après la classe, les enfants de Vallery, invités par la municipalité, pour le traditionnel spectacle de Noël, ont passé un agréable moment. Après avoir pris un petit goûter, ils se sont plongés dans le monde de la magie, spectacle présenté par Pasqual ROMANO, magicien. Après le spectacle, le Père Noël a fait une distribution de friandises.



INFORMATIONS

Liste électorale

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)**

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**



Pour faciliter les relevés de votre compteur d'eau et ne plus avoir à vous déranger, Véolia installe le radio-relevé sur tous les compteurs d'eau des communes du SIVOM du Gâtinais.

Si votre compteur n'est pas encore équipé,

Il est important de contacter Véolia pour fixer un rendez-vous.

3 possibilités s'offrent à vous :

- **En vous rendant sur leur site internet :**
<http://www.veoliaeau.fr/rvenligne>
(votre référence client servant d'identifiant et votre numéro de compteur en mot de passe – Éléments indiqués sur vos factures)
- **En les contactant au 09.69.32.34.58** (appel non surtaxé)-(choix 1)
- **En vous rendant dans nos locaux :**
 - 6 Rue de la Croix St Marc à Villeroy
 - (accueil libre les : lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30 et pour rappel : accueil uniquement sur rendez-vous les lundi et mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 9h à 12h)